



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

SAVS 68 Solidarité du Rhin

1 rue de l'Eglise – 68600 NEUF-BRISACH
Pôle Handicap et Insertion

1 EDITORIAL

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale apporte aide, information, conseil (sous forme d'actions individuelles ou collectives) et/ou accompagnement, à court terme ou dans la durée. Ses missions sont d'accroître l'autonomie de la personne handicapée en favorisant son insertion sociale et professionnelle, et en contribuant à son épanouissement personnel. Il participe à l'évaluation des aptitudes, incapacités et potentialités de la personne dans le cadre d'un projet personnalisé motivant l'accès aux droits.

Le SAVS veille à une coordination des interventions en faveur des personnes en situation de handicap et leurs familles.

Le secteur d'intervention du SAVS SDR recouvre le bassin de vie Colmar (canton Colmar 2) - Plaine du Rhin qui compte 35 communes).

2 MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

L'ACTIVITÉ

	2022	2023	2024
File active	56	53	55
Nouvelles demandes	17	8	17
Sans suites	1	3	0
Pré-admissions réorientées	3	0	9
Pré-admissions ayant abouties à un accompagnement	14	5	8
Nombres d'accompagnements	53	48	46
Evaluation PCH	3	0	0
Sortie	8	6	8

2.1 Nouvelles demandes : une stabilisation des sollicitations

Une stabilisation du nombre de demande d'accompagnement est constatée sur 2024. Sur l'ensemble de l'année, la gestion des nouvelles demandes a représenté

- 11 appels téléphoniques
- 9 courriers
- 13 entretiens dont :
 - 9 ont donné lieu à une réorientation vers un partenaire
 - 13 ont abouti à un accompagnement

Seuls 47% des entretiens de pré-admissions ont abouti à une admission. Soit les besoins des personnes ne relevaient pas du SAVS, soit ces dernières n'étaient pas disposées à accepter l'accompagnement proposé. Ce constat soulève des interrogations sur la manière dont les demandes d'orientation SAVS ont été formulées, ainsi que sur le niveau d'engagement des personnes dans ces démarches.

2.2 Fin du statut de mise en veille : une clarification pour un accompagnement adapté

Dans une volonté de renforcer la clarté et la cohérence de nos accompagnements, le statut de mise en veille a été supprimé. Ce statut induisait une zone de flou dans le parcours d'accompagnement, pouvant freiner la dynamique d'autonomisation et d'évolution des personnes accompagnées. Sa suppression permet désormais d'inscrire notre action dans une logique plus fluide et réactive, en facilitant le taux de rotation des places et en ajustant plus efficacement l'ouverture et la fermeture des accompagnements en fonction des besoins des bénéficiaires. Cette évolution s'inscrit pleinement dans notre engagement en faveur d'un accompagnement personnalisé et évolutif intégrant des étapes clés mieux identifiées.

2.3 Evaluation PCH : un cadrage par convention en cours

En 2024 la baisse du nombre de demandes d'évaluation PCH s'explique par l'évolution de l'organisation tendant à la mise en place d'un conventionnement avec la MDPH. La mise en place de la convention avec le SAVS est en cours.

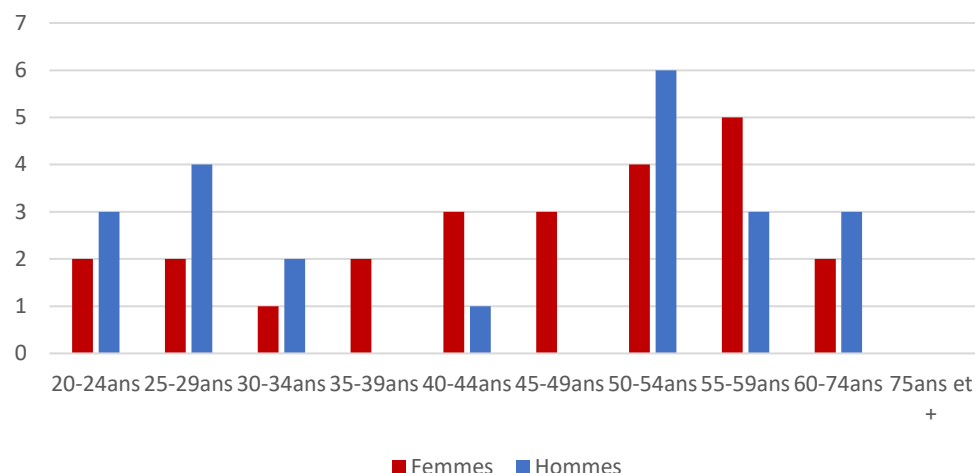
2.4 Fin d'accompagnement

Acc. clos en 2024	8
Moins de 1 an	1
Entre 1 et 2 ans	1
Entre 2 et 3 ans	0
Entre 3 et 4 ans	1
Entre 4 et 5 ans	0
Entre 5 et 10 ans	5
Plus de 10ans	0

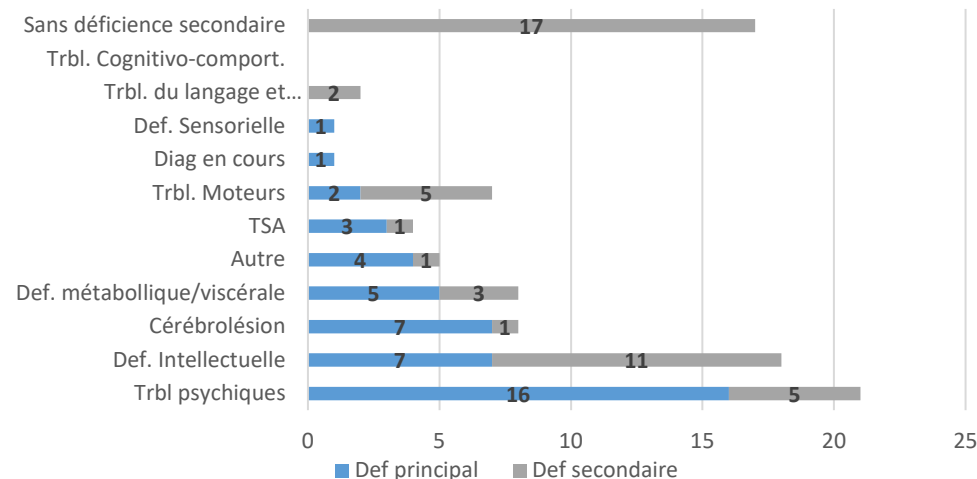
Destination	
Réorientation ESMS	3
Autonomisation/Droit commun	5

2.5 Accompagnement

Répartition par âge et par sexe du public accompagné par le SAVS SDR en 2024



Répartition par déficiences du public accompagné par le SAVS SDR en 2024



Le **SAVS** accompagne une population aux profils variés, tant en termes d'âge que de situations de vie, avec un objectif central : **favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun et soutenir l'autonomie dans tous les aspects du quotidien.**

L'analyse des tranches d'âge révèle une concentration significative des accompagnements sur les personnes de **50 à 60 ans et plus (40 % de l'effectif)**. Ce constat met en lumière l'importance d'un **accompagnement adapté au vieillissement des personnes en situation de handicap**, notamment pour anticiper les enjeux de santé, d'isolement et d'évolution des capacités d'autonomie.

Pour la part des plus jeunes (notamment entre **20 et 29 ans**, avec 11 personnes), l'enjeu de l'accompagnement concerne prioritairement **l'insertion sociale et professionnelle**, la stabilisation du parcours de vie et l'orientation vers les dispositifs de droit commun.

Des profils variés, avec des besoins d'accompagnement différenciés

Les troubles rencontrés par les usagers sont principalement de nature psychique (16 personnes), suivis des déficiences intellectuelles (7 personnes) et des cérébrolésions (7 personnes). Ces données témoignent de la diversité des pathologies et des déficiences rencontrées, nécessitant un **accompagnement sur mesure pour chaque profil**. Il est essentiel que le SAVS adapte ses interventions aux différents types de troubles, afin de **garantir un accompagnement favorisant l'inclusion et l'autonomie**, tout en intégrant des solutions adaptées à chaque situation.

Un accès majoritaire au logement autonome, mais des besoins de soutien différenciés

Une majorité des personnes accompagnées réside dans un **logement autonome (38 sur 46)**, ce qui souligne un fort besoin d'accompagnement pour maintenir cette autonomie dans la durée. Cependant, la présence de **2 personnes en résidence sociale ou en ESMS** et **6 chez un tiers** indique également un besoin de soutien pour ceux qui vivent dans des environnements plus institutionnalisés ou précaires, nécessitant des interventions spécifiques pour **favoriser leur insertion sociale et professionnelle**.

L'accès et le maintien dans le logement nécessitent une **coordination étroite avec les bailleurs sociaux, les travailleurs sociaux et les dispositifs d'accompagnement**, afin d'éviter des situations de rupture ou de précarité.

Le SAVS joue un rôle central dans l'accès aux droits et dans l'évaluation des capacités d'autonomie des personnes accompagnées.

Sur les 46 personnes suivies, **13 bénéficient d'une mesure de protection juridique** :

- 1 sont sous curatelle simple
- 9 sont sous curatelle renforcée
- 3 sont sous tutelle.

Cela reflète la nécessité d'un accompagnement spécifique pour certaines personnes, en raison de leur vulnérabilité dans la gestion administrative, financière et sociale. L'accompagnement à la mise en place d'une mesure de protection lorsque cela s'avère nécessaire, ainsi que la **coordination avec les mandataires judiciaires**, constitue un **enjeu majeur** pour le SAVS. Il s'agit de garantir une protection adaptée aux besoins de la personne tout en respectant son autonomie et son pouvoir d'agir.

Ainsi, l'accompagnement proposé par le SAVS ne se limite pas à l'aide à la gestion administrative, mais s'inscrit dans une démarche plus globale visant à **trouver un équilibre entre protection et autonomie**, afin de sécuriser le parcours des personnes tout en leur permettant de développer leurs capacités d'autodétermination.

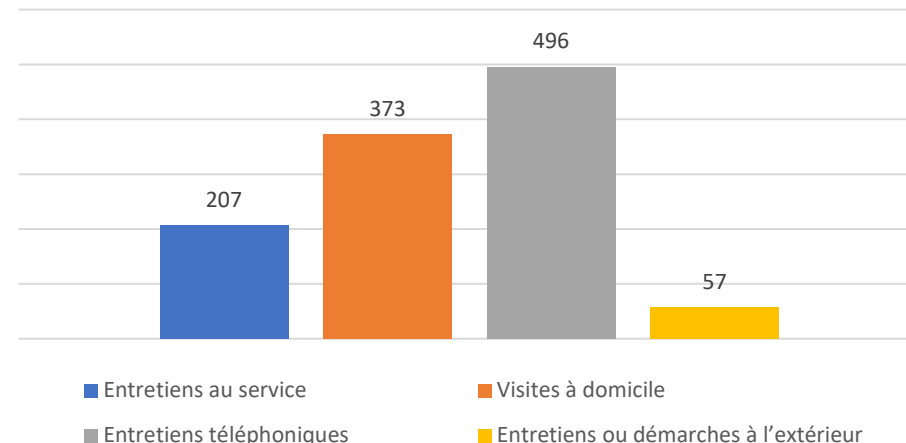
L'accès à l'emploi représente un enjeu clé d'inclusion et d'autonomie

Parmi les 46 personnes accompagnées :

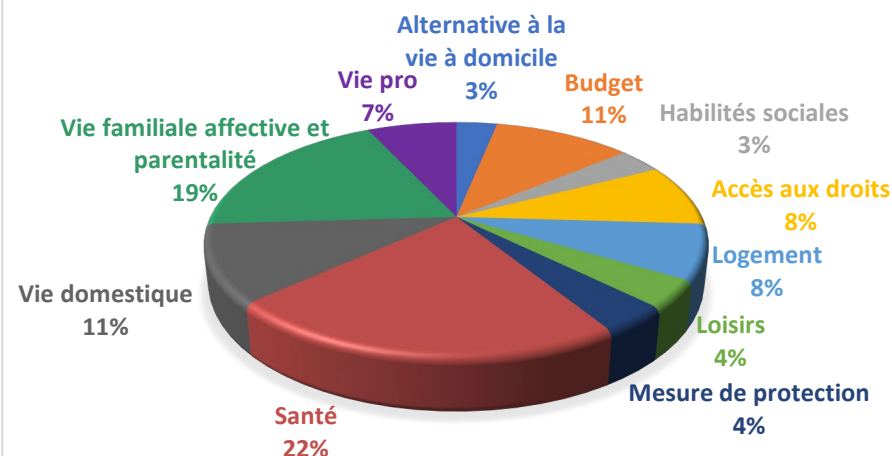
- 26 sont sans activité professionnelle
- 6 travaillent en ESAT
- 3 travaillent en milieu ordinaire
- 6 personnes sont en recherche d'emploi
- 5 personnes sont dans une autre situation

L'insertion professionnelle ne peut se faire sans une **prise en compte spécifique des situations de handicap** et un **travail sur l'apprentissage de l'autonomie**. La gestion du quotidien, la mobilité, l'adaptation aux exigences du travail et la stabilité de leurs états de santé sont autant de facteurs déterminants. Le **SAVS joue un rôle clé** en travaillant sur ces aspects en amont et en **favorisant la mise en place d'aménagements et de soutiens adaptés**, en lien avec les acteurs de l'emploi et du médico-social.

Répartition des modalités en fonction de la mise en oeuvre de l'accompagnement par le SAVS SDR en 2024



Répartition en % de la nature des accompagnements mis en oeuvre par le SAVS SDR en 2024



Le SAVS accompagne un public aux profils variés, nécessitant **des interventions adaptées aux besoins individuels** et une approche centrée sur l'autonomie. L'accompagnement proposé se distingue par un **travail de proximité et de longue durée**, permettant de sécuriser les parcours de vie, notamment en matière d'accès aux droits, de logement et d'insertion professionnelle.

Toutefois, la **faible rotation des accompagnements** témoigne des **difficultés d'évolution vers une autonomie complète**, notamment pour les personnes présentant des troubles psychiques ou cognitifs, qui nécessitent un soutien constant. Ce taux de rotation limité souligne l'importance de **travail en collaboration et les passerelles vers d'autres dispositifs**, favoriser un relai vers le SAMSAH lorsque les besoins en santé sont prégnants.

Ainsi, l'enjeu reste de **trouver un équilibre entre un accompagnement durable et une meilleure fluidité des parcours**, en renforçant les **synergies avec le SAMSAH** et en consolidant les **orientations vers le droit commun**, afin d'adapter l'accompagnement à l'évolution des besoins des personnes suivies tout en favorisant, lorsque cela est possible, une sortie progressive du dispositif.

3 FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1 Vie de l'établissement

Montée en compétences et renforcement des pratiques professionnelles

En 2024, l'équipe a poursuivi une dynamique active de formation, consolidant ainsi ses compétences pour un accompagnement toujours plus adapté aux besoins des personnes en situation de handicap.

L'ensemble des travailleurs sociaux **a été formé à la conduite d'entretien motivationnel**, un levier essentiel pour soutenir l'engagement des personnes accompagnées dans leur parcours. Afin de contribuer à une meilleure accessibilité de l'information pour les personnes accompagnées, une **formation FALC (Facile à Lire et à Comprendre)** a été proposée à l'équipe du secrétariat.

Deux professionnelles ont également eu l'opportunité de participer aux **Journées Nationales du Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale (MAIS)** sur le thème *"Corps : reflet d'une société en mouvement"*, abordant des thématiques majeures telles que **l'identité, la sexualité, le vieillissement et les violences**, et permettant ainsi un enrichissement des pratiques d'accompagnement.

Enfin, sur le versant de la sécurité, l'ensemble des professionnels a bénéficié d'une **formation ou d'une réactualisation en Secourisme et Sauvetage au Travail (SST)**,

répondant ainsi aux obligations réglementaires et garantissant une information de toutes et tous quant aux gestes de 1^{er} secours.

Être vecteur d'inclusion et accompagner la dynamique du « Aller-Vers »

Au cours de l'année, le SAVS a mené plusieurs **actions collectives** visant à **favoriser l'inclusion et les interactions sociales des personnes accompagnées**. Dans ce cadre, une initiative marquante a été la participation à la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM), avec la participation au **FlashMob** au cœur de la Ville de Colmar avec des personnes accompagnées. Cet événement a poursuivi un double objectif : **promouvoir l'activité physique comme prévention contre la sédentarité et l'isolement** des personnes atteintes de pathologies mentales, et **offrir une visibilité** aux personnes porteuses de handicap psychique, contribuant ainsi à leur inclusion dans la société et luttant contre la stigmatisation.

Un engagement partenarial dans le maillage territorial

Dans une dimension partenariale, nous avons eu l'opportunité de rencontrer le centre de psycho-trauma et les CMP/CTJ rattachés aux établissements sanitaires du territoire. Nous avons également intégré les Comités Locaux de Santé Mentale (CLSM) de Colmar Agglomération et de Rouffach-Guebwiller renforçant ainsi notre collaboration avec les acteurs territoriaux de la santé mentale. Notre engagement au sein du réseau des SAVS-SAMSAH d'Alsace a permis de partager des expériences, d'échanger des bonnes pratiques et de contribuer à l'intelligence collective face aux défis spécifiques rencontrés sur notre territoire.

L'année 2024 a été marquée par un travail de fond visant à renforcer la transversalité entre les équipes du SAVS et du SAMSAH, dans une logique de **fluidité de parcours et d'équité d'accompagnement**. Les outils et les modalités d'accompagnement ont été **repositionnés et réintégrés collectivement**, favorisant une dynamique collaborative où les pratiques sont harmonisées au bénéfice des personnes accompagnées. Cette démarche a permis d'optimiser les complémentarités entre les deux services, d'adapter les interventions aux évolutions des besoins et de garantir une continuité de parcours plus fluide, en mobilisant les ressources les plus adaptées à chaque situation.

4 DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Etat des lieux des chantiers qualité et description des actions entreprises

4.1 Pilotage et de la démarche

En 2024, l'**équipe de Direction** s'est consolidée et renforcée avec la présence d'une **Directrice** (périmètre de direction sur plusieurs sites et établissements), arrivée en novembre 2023, et le recrutement d'un **Cadre Intermédiaire** en mars 2024, ainsi que l'intégration de **deux fonctions transversales** : une **Responsable Administratif** et

Gestion (RAG) et une **Responsable Accompagnement Qualité (RAQ)** sur un périmètre regroupant plusieurs services et établissements, dont le SAMSAH. Cette évolution a permis d'**offrir aux équipes un cadre plus structurant et un appui renforcé dans leur quotidien**, favorisant une organisation plus fluide et efficiente.

Les fonctions **RAG et RAQ** ont contribué à **l'harmonisation des pratiques, à la mise en commun des ressources et au renforcement de la transversalité** entre les services et établissements. Par ailleurs, cette nouvelle organisation a offert un **soutien au pilotage des thématiques administratives et qualité**, tout en impulsant une dynamique d'**amélioration continue**. Ce renforcement de la gouvernance a amené les équipes à **réfléchir sur leurs pratiques, en leur proposant un cadre structuré et un étayage quotidien**, garantissant ainsi un accompagnement plus cohérent et efficient.

Afin de travailler conjointement au déploiement d'une démarche qualité harmonisée et de capitaliser sur les retours d'expériences et de pratiques, plusieurs COPIL ont été organisés avec l'ensemble des cadres du périmètre de direction partagé. En cette fin d'année 2024, « un speed dating » qualité regroupant l'ensemble des équipes ESAT, SAMSAH et SAVS a été organisé pour sensibiliser à la politique qualité associative et préparer le lancement de la démarche HAS à venir.

4.2 Déploiement des outils métiers : MS Qualité et SILAO (DUI)

En 2024, l'équipe s'est fortement mobilisée pour la mise en place et le déploiement de deux outils majeurs visant à renforcer la gestion de la qualité de l'accompagnement.

L'outil **MSQualité** a été intégré afin de centraliser les procédures, le suivi des déclarations d'événements indésirables ainsi que la gestion des plaintes et réclamations, garantissant ainsi une démarche d'amélioration continue.

Parallèlement, le **Dossier Usager Informatisé (DUI)** a été déployé via l'outil **SILAO**, permettant une meilleure traçabilité et coordination des interventions. Un groupe pilote, composé de membres de l'équipe, a organisé le paramétrage de ces outils au cours du second semestre 2024, assurant une adaptation optimale aux besoins du service et une appropriation progressive dès début 2025 par l'ensemble des professionnels.

4.3 Bienveillance, éthique et prévention des risques de maltraitance

Dans une volonté d'amélioration continue et de soutien aux professionnels, les temps **d'analyse des pratiques professionnelles** ont été reconduits, offrant un espace d'échange et de réflexion essentiel pour ajuster et affiner les interventions au quotidien. Ce temps GAPP participe également à la prévention des risques de maltraitance et vient soutenir notre politique associative de bienveillance

4.4 Gestion des risques

Gestion des événements indésirables (EI)

Afin de renforcer la gestion et le suivi des EI, un travail spécifique a été mené auprès des équipes visant à les sensibiliser à l'importance de la déclaration des EI. Une fiche pratique « Comment ça marche » leur a été mise à disposition pour faciliter l'appropriation des procédures.

Dans cette continuité, plusieurs améliorations ont été mises en place :

- Clarification du processus de traitement et de clôture des EI, permettant une meilleure traçabilité et réactivité.
- Mise en place d'une auto-évaluation des actions correctives engagées, favorisant une réflexion sur leur efficacité et leur ajustement si nécessaire.
- Définition d'un groupe d'analyse pluridisciplinaire, qui se réunira annuellement afin d'examiner les EI de l'année N-1 et d'identifier des axes d'amélioration.

L'ensemble de cette démarche est tracé et suivi via l'outil MS Qualité, garantissant une gestion rigoureuse et intégrée des événements indésirables.

Gestion des plaintes et réclamations

La mise en place d'un processus structuré de gestion des plaintes et réclamations est programmée pour 2025. En 2024, une réflexion a été menée afin de définir les modalités de traitement et d'initier la rédaction d'une procédure dédiée. L'outil MS Qualité servira de plateforme pour le recueil, le traitement et l'analyse des réclamations.

Toutefois, une attention particulière est d'ores et déjà portée aux plaintes et réclamations émanant des clients, familles, partenaires et travailleurs. Nous nous attachons à apporter une réponse constructive et adaptée au contexte.

Autres aspects de la gestion des risques

Dans une volonté d'amélioration des conditions de travail, de prévention des risques TMS, le service a procédé à un rééquipement des postes de travail et a procédé à une reconfiguration des bureaux.

Le DUERP a fait l'objet d'une actualisation intégrant la question du risque psychosocial notamment.

Toujours dans cette volonté objective de gestion du risque, un travail d'état des lieux des procédures avec priorisation des mises à jour à réaliser a été engagé. Il a notamment été identifié la nécessité de formaliser plus à même le cadre d'organisation des visites à domicile.

4.5 Formalisation des documents socles de la structure

En 2024, la trame du **Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)** a été repensée afin de mieux répondre aux principes de la **réhabilitation psychosociale** et de placer la personne accompagnée au cœur de son parcours. Cette nouvelle approche vise à renforcer l'implication de l'usager dans l'élaboration de son projet, en valorisant ses ressources, ses aspirations et ses capacités d'autodétermination. L'accompagnement est désormais davantage structuré autour d'objectifs concrets et évolutifs, favorisant l'autonomie, l'inclusion sociale et la reprise de pouvoir sur sa vie. Cette refonte s'inscrit dans une dynamique globale d'amélioration continue, garantissant une cohérence entre les pratiques professionnelles et les besoins spécifiques de chaque personne accompagnée.

5 RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2024

Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

2022	2023	2024
2.26 ETP	2.21ETP	2 ETP

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	2			2			
TOTAL	2			2			

6 CONCLUSION

L'année 2024 a été marquée par une dynamique de structuration et de renforcement des pratiques au sein du SAVS, avec une attention particulière portée à la qualité des accompagnements et à la transversalité entre services. Cette évolution pose des bases solides pour les défis à venir.

En 2025, plusieurs **temps forts** viendront rythmer notre activité : **l'actualisation du projet de service**, la **préparation à l'évaluation qualité HAS** et la **poursuite du déploiement du Dossier Usager Informatisé (DUI)**. Ces démarches stratégiques s'inscrivent dans une volonté d'amélioration continue et d'adaptation aux besoins des personnes accompagnées.
Par ailleurs, nous poursuivrons le travail de **structuration avec les équipes**, afin de renforcer la cohérence et l'efficacité de nos interventions.

L'année à venir nous offrira également l'opportunité de poursuivre le dialogue avec la CEA et la MDPH : l'extension du territoire sur le secteur colmarien a destination du public porteur de troubles psychiques nous permettrait par exemple de pallier la baisse d'activité observée et de mieux répondre aux besoins du bassin de population. Cette démarche offrirait une alternative pertinente et adaptée aux attentes de ce territoire, tout en consolidant notre rôle dans l'accompagnement des personnes en lien avec la spécificité du SAMSAH auquel nous sommes adossés.

Il serait également bénéfique, dans une logique de dynamisation des équipes, de transversalité et de partage des connaissances, d'envisager un **rapprochement géographique des équipes des SAVS et SAMSAH**. Tout en restant mobilisé sur le territoire Pays Brisach, une telle initiative renforcerait la collaboration entre les services. Elle améliorerait aussi l'efficacité de notre accompagnement, tout en favorisant une prise en charge plus cohérente et globale des personnes accompagnées.

